

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur-Fraternité-Justice



MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

TERMES DE REFERENCE

Etude de faisabilité d'un Observatoire du Littoral Mauritanien

Octobre 2022



1. Contexte

1.1. Zones d'importance écologique

Long de plus de 750 km, le littoral mauritanien renferme des écosystèmes de grandes importances. Au nord, la Baie de l'Etoile, dans la Baie du Lévrier, est un site d'importance écologique où cohabitent à la fois des espèces d'affinité tempérée telles que la spartine et des espèces d'affinité tropicale telles que les zostères et les poissons périophtalmes. Les fonds sont majoritairement recouverts d'herbiers. On y rencontre les mêmes espèces d'herbiers qu'au Parc National du Banc d'Arguin (PNBA) : des zostères naines (*Zostera noltii*), des cymodocés (*Cymodocea nodosa*) et des spartines (*Spartina maritima*). C'est une nourricerie de plusieurs espèces de poissons et de repos et nourrissage d'oiseaux migrateurs (limicoles, laridés, sternes, pélicans, busards et grands échassiers : flamants, spatules et ardéidés).

A proximité de la Baie de l'Etoile, à la pointe sud de la presqu'île de Nouadhibou se dresse la réserve satellite du Cap Blanc qui constitue l'extension de la zone de distribution et de concentration de la plus importante colonie de phoques moines au monde. Le phoque moine (*Monachus monachus*) est une espèce en danger critique de disparition.

Plus au centre, le Parc National du Banc d'Arguin (PNBA), occupant plus du tiers des côtes du pays et une superficie de 12 000 km² est la plus grande aire marine protégée en Afrique de l'Ouest. Le PNBA est constitué de hauts fonds couvert de vastes vasières tapissées d'herbiers marins comprenant de vastes prairies de zostères naines (*Zostera noltii*) et des cymodocés (*Cymodocea nodosa*). A cela s'ajoutent aussi d'importantes étendues de spartines (*Spartina maritima*), espèce habituellement affiliée à des hauts plus tempérés et qui se situe à la limite méridionale de sa distribution géographique. Une flore halophile très diversifiée colonise aussi le littoral du PNBA (*Arthrocnemum indicum*, *Nitraria retusa*, *Sarcocornia perennis*, *Nucularia perrini*, *Salvadora persica*, *Lycium intricatum*, *Sesuvium portulacastrum* et autres Chenopodiales).

Cette AMP est le site d'accueil des oiseaux le plus important en Mauritanie et probablement en Afrique de l'Ouest avec une richesse spécifique qui atteindrait 300 espèces d'oiseaux réparties entre des oiseaux migrateurs, des nicheurs et des endémiques. Les migrateurs paléarctiques sont des petits échassiers limicoles venant d'Europe à la recherche de nourriture et de températures plus clémentes en hiver. Dans sa partie marine, il y a une grande variété d'espèces de poissons, mollusques, crustacés et de mammifères dont certaines sont protégées par les conventions internationales (phoque moine, tortues, sélaciens...). Le PNBA est classé zone humide d'importance internationale (site RAMSAR en 1982) et site du patrimoine mondial de l'UNESCO en 1989.

Le Parc National du Diawling (PND), situé au sud du littoral au niveau du bas delta du fleuve Sénégal, est une aire protégée axée autour d'un important système hydrologique de 3 grands bassins composés d'habitats variés abritant une grande diversité biologique. La faune du PND et sa périphérie renferme plus de 378 espèces déjà identifiées, réparties entre oiseaux, mammifères, reptiles et poissons. Le PND est l'un des sites d'accueil les plus importants pour l'avifaune avec environ de 250 espèces d'oiseaux dont certaines sont sédentaires (52 espèces nicheuses), d'autres hivernantes (migratrices). La flore ou végétation terrestre est également variée et relativement dense par endroit et selon la période (hivernage ou période sèche). Plus de 30 espèces d'arbres et 120 espèces d'arbustes ont été dénombrées. Le PND a été classé site RAMSAR en 1994 et fait partie intégrante de la Réserve de Biosphère Transfrontière du Delta du fleuve Sénégal (RBTDS).

La réserve du Chatt Tboul est une ancienne embouchure du bas delta du fleuve Sénégal. Elle fait partie intégrante de la Réserve de Biosphère Transfrontalière du delta du fleuve Sénégal. Le Chatt Tboul est une zone d'importance pour la conservation d'oiseaux, il accueille un nombre considérable d'oiseaux migrateurs,

notamment les flamants roses et les flamants nains. En saison sèche, il constitue avec le bassin du Diawling un site privilégié pour les oiseaux qui ne migrent pas et ce en raison de la présence en permanence de l'eau.

1.2. Pressions et menaces

Le littoral mauritanien est fortement anthropisé, accueillant plus du tiers de la population du pays. Cela concerne en particulier les populations des grandes villes, Nouakchott et Nouadhibou mais aussi d'autres localités de moindre importance. Nouakchott et Nouadhibou sont en pleine extension et concentrent l'essentiel de l'activité industrielle générant ainsi des impacts environnementaux très visibles, notamment à Nouadhibou qui se situe dans la Baie du Lévrier.

L'expansion des villes dynamise aussi le secteur de la construction dont la demande en sable augmente considérablement et entraîne des prélèvements côtiers. Pendant plusieurs décennies, les prélèvements de sable destinés à la construction à Nouakchott dépassaient 150 000 m³ par an.

Par ailleurs, les activités économiques et sociales en Mauritanie se concentrent le long du littoral. Il s'agit de : (1) la pêche qui constitue un secteur stratégique en raison notamment de sa contribution aux exportations du pays, de l'emploi qu'il génère et de l'apport protéique de qualité qu'il procure, (ii) le transport maritime et les activités portuaires qui représentent avec le trafic de marchandises une part importante des échanges extérieurs du pays, indispensable pour les opérations d'importation et d'exportations, (iii) le tourisme avec le développement des infrastructures hôtelières sur la côte qui constitue une activité non négligeable et qui a attiré des investissements du pays...

D'un autre côté, des infrastructures portuaires sont construites et viennent s'ajouter à celles déjà existantes à Nouadhibou et Nouakchott. Le port de Tanit inauguré en décembre 2018 vise à désengorger les zones de pêche situées au nord Cap Timiris en attirant une part de la flotte côtière et artisanale du pays. Les activités y atteignent déjà un niveau très élevé et promettent de se développer, tant cette zone est très importante pour l'industrie de la pêche. Le port multifonction de N'Diogo entrera en activité bientôt. D'autres ports/points de débarquements aménagés sont prévus sur le littoral et ne manqueront pas d'accélérer le rythme de l'urbanisation sur un espace fragile où les pressions sont de plus en plus préoccupantes.

Ces dernières années, des multinationales vouent également un intérêt croissant pour le littoral mauritanien se traduisant par la prolifération d'opérations de prospection dont certaines se sont avérées fructueuses. Le puits Chinguetti découvert par la compagnie australienne Woodside en 2001, malgré les quantités relativement modestes de pétrole tirées durant sa période d'exploitation, était un signe encourageant qui incita les compagnies à poursuivre et même à multiplier les travaux d'exploration. Toutes les grandes multinationales sont présentes dans les eaux océaniques mauritaniennes.

En 2015, la compagnie américaine Kosmos Energy fit la découverte d'un immense gisement gazier au large de la zone transfrontalière entre la Mauritanie et le Sénégal. Cette découverte est considérée comme étant la plus importante jamais réalisée sur la côte ouest-africaine. L'exploitation de ce gisement est prévue en 2023.

D'autres découvertes de grande importance comme celui d'Orca-1 (Biralla) ont aussi été réalisées dans les eaux océaniques du pays. Leur exploitation, prévue dans un moyen terme, montrera l'importance de la zone en matière d'hydrocarbures au plan mondial et accroîtra inexorablement la pression sur l'environnement.

Sur un autre plan, des prospections minières sont en cours à proximité du littoral. Les recherches aurifères au nord du pays s'accroissent et attirent de plus en plus de nationaux. La localité de Chami, non loin de la côte, gonfle et les opérations d'extraction à l'aide de produits chimiques hautement nocifs s'y multiplient attirant les chercheurs d'or de toute la région. Un quartier entier, représentant environ la moitié de cette petite ville, est réservé aux ateliers d'extraction de l'or. Dans le même sillage, des gisements de sable noir ont été découverts le long du littoral mauritanien, à l'arrière des dunes littorales bordières et jouxtant des sebkhas.

L'exploitation de ces gisements de sable noir qui a fait l'objet de plusieurs permis a commencé, au sud de Nouakchott avant d'être suspendue par les pouvoirs publics.

2. Développements institutionnels et juridiques autour du littoral

2.1. Plan Directeur d'Aménagement du Littoral Mauritanien (PDALM)

Un Plan Directeur d'Aménagement du Littoral Mauritanien (PDALM) a été élaboré en 2005 et actualisé en 2017. La version actualisée, approuvée par décret en Conseil des Ministres le 12 avril 2018, vise à prendre en compte les développements récents que connaît le littoral (construction de ports, érosion côtière, projet d'exploitation de gaz...).

L'approche du PDALM consacre une vision multisectorielle globalisante et intègre les principaux enjeux d'une approche de développement durable, d'adaptation au changement climatique et de réduction des risques côtiers appliqués au littoral mauritanien. Les enjeux du littoral sont multiples :

- Un enjeu humain et social : il s'agit de satisfaire dans les meilleures conditions la demande sociale liée au littoral dans ses différentes dimensions (culturelle, récréative, identitaire) et d'établir un cadre opérationnel de prévention des risques naturels sécurisant pour les populations et les activités humaines.
- Un enjeu économique : il s'agit de sécuriser les investissements et de préserver les conditions d'un développement harmonieux, équilibré et soutenable des principaux secteurs de l'économie littorale (la pêche artisanale et côtière, le tourisme, l'élevage, les échanges commerciaux, l'activité minière).
- Un enjeu écologique : il s'agit de concilier les usages concurrents de l'espace littoral, en particulier dans ses parties les plus sensibles et les plus importantes pour la conservation de la biodiversité, et des potentiels biologiques marins et côtiers. La densification prévisible de l'occupation humaine du littoral et des investissements doit aujourd'hui conduire à considérer de façon plus explicite et visible l'importance du rôle joué par les formations et les écosystèmes naturels, ainsi que les services écologiques qu'ils fournissent. Les systèmes naturels côtiers contribuent directement à la sécurisation des populations et des infrastructures du développement économique.
- Un enjeu d'insertion harmonieuse du littoral dans les contextes national et régional basée sur la consolidation de l'équilibre territorial et l'articulation effective de cet ensemble littoral (i) avec le reste du pays ; (ii) avec les pays voisins.

Vu la transversalité du littoral, le PDALM, dans le cadre de sa mise en œuvre, prévoit le déploiement de plusieurs instances qui vont coordonner et gérer l'action du gouvernement dans le cadre du PDALM. Il s'agit du :

- 1.1. **Conseil Consultatif National du Littoral (CCNL)** est un organe de concertation, d'étude et d'observation, présidé par le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable ou son représentant et comprend plusieurs membres issus de différentes structures sectorielles.

Le CCNL est une structure interministérielle de gestion du littoral, dont la compétence est de :

2. Donner un avis sur toutes les questions relatives à la gestion, au développement et à la protection des ressources et territoires littoraux ainsi que les questions d'ordre général sur le littoral,
3. Donner un avis sur tous les documents d'aménagement du littoral, en particulier les plans d'aménagement et de gestion du littoral mais aussi les directives d'aménagement du littoral ;
4. Le Conseil Consultatif veille à l'intégration dans le régime juridique mauritanien des engagements contractés au titre des conventions internationales dûment ratifiées par la Mauritanie en rapport avec les espaces littoraux ;
5. Le Conseil Consultatif National du Littoral adopte annuellement un plan d'actions et veille à l'organisation des journées de concertations sur le littoral mauritanien.

- 5.1. **Comité Technique** qui appuiera le CCNL. Il sera composé de représentants sectoriels « référents du littoral », d'institutions et organisations scientifiques et académiques concernées, de représentants de la société civile, de collectivités locales et territoriales, du secteur privé et d'autres parties prenantes ;
- 5.2. **Observatoire National du Littoral (ONL)** est créé auprès du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) et aura pour missions (i) la production, la collecte, le traitement et l'analyse des données sur le littoral et le milieu marin ; (ii) la diffusion et la mutualisation de l'information entre les parties prenantes ; (iii) l'élaboration d'éléments d'appui à la prise de décision.

La transversalité du littoral et la multitude des usages imposent une planification spatiale multisectorielle fondée sur une vision collaborative de la gestion de l'espace littoral. Elle permettra de trouver un équilibre entre usages, protection et préservation environnementale.

2.2. Le Projet WACA

Le Programme d'investissement pour la résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest (WACA ResIP) représente une réponse aux multiples problèmes posés par les effets des changements climatiques, notamment l'érosion côtière qui met en danger de larges zones bordières. Ce programme financé par la Banque mondiale au profit de la région vise à améliorer la gestion des risques naturels et anthropiques communs, en intégrant les changements climatiques, affectant les communautés et les zones côtières de la région d'Afrique de l'Ouest.

La première phase du programme WACA ResIP apporte un appui à six (06) pays (Bénin, Côte d'Ivoire, Mauritanie, São Tomé et Príncipe, Sénégal et Togo) pour la mise en œuvre d'actions nationales en matière de politique côtière, d'investissements pour des solutions vertes, grises ou hybrides, ainsi que des interventions régionales nécessaires pour gérer de manière durable les zones côtières d'Afrique de l'Ouest qui génèrent 60% du PIB de la sous-région. Trois nouveaux pays (Ghana, Gambie et Guinée Bissau) se sont joints au programme dans le cadre de la seconde phase.

Les activités prévues dans le cadre de ce projet contribueront à préserver et restaurer les ressources naturelles des côtes, ressources essentielles aux moyens de subsistance et au bien-être de la population, tout en appuyant le développement durable des principaux secteurs économiques tels que la pêche, le tourisme, l'industrie, etc., permettant ainsi d'améliorer la résilience des enjeux côtiers contre les aléas climatiques et naturels.

En Mauritanie, les activités du projet sont axées autour d'investissements physiques et sociaux visant à améliorer la résilience des populations des zones côtières à travers le renforcement de la protection contre les submersions marines.

2.3. Dynamique régionale – mise en place d'un « Observatoire Régional du Littoral Ouest-Africain (ORLOA) »

La région ouest-africaine, confrontée à des problèmes similaires et transnationaux, s'est orientée vers la mise en place d'une collaboration axée autour de la gestion du littoral. Ainsi, une Mission d'Observatoire du Littoral Ouest-Africain (MOLOA) a été créée en novembre 2012 avec l'appui financier de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). La MOLOA fait suite à l'élaboration par l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) du Schéma Directeur du Littoral d'Afrique de l'Ouest (SDLAO) sur financement également de l'UEMOA.

En juillet 2018, au cours d'une réunion qui a analysé le bilan de l'action de la MOLOA, les Ministres en charge de l'Environnement ont recommandé la transformation de la MOLOA en Observatoire Régional du Littoral Ouest Africain (ORLOA) et ce, afin de disposer d'un instrument de suivi des risques côtiers à l'échelle régionale.

L'ORLOA fonctionnera en étroite synergie et complémentarité avec les mécanismes nationaux d'observation (observatoires nationaux et autres) afin d'apporter une réponse collective et concertée aux risques côtiers.

C'est dans ce cadre que le projet de gestion des zones côtières en Afrique de l'Ouest (WACA ResIP) appuie fortement la Mauritanie pour la mise en place d'un Observatoire du Littoral Mauritanien (OLM) qui pourra partager les données et les expériences avec les pays voisins.

2.4. Dispositif de suivi du littoral mauritanien

Le littoral fait l'objet de suivis multiformes et variés par des institutions nationales telles que l'Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP) ou l'Office National d'Inspection Sanitaire des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture (ONISPA). Un programme de monitoring environnemental est ainsi développé le long du littoral pour informer des indicateurs aussi importants que les niveaux de pollution, les blooms algaux, les mortalités massives (mammifères marins, tortues, oiseaux marins, poissons) ... Le Parc National du Banc d'Arguin a mis en place un observatoire dont la finalité est d'assurer un suivi de paramètres d'importance pour la conservation et la gestion d'une aire protégée. Au plan météorologique, l'Office National de la Météorologie mauritanien (ONM) assure également une couverture.

L'exploitation pétrolière en Mauritanie a permis le lancement d'un programme ayant une vision holistique et multi partenariale appuyé financièrement par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la GIZ (agence de coopération internationale allemande pour le développement *Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit*) et d'autres Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Ce projet a lancé les bases d'un suivi rigoureux et harmonieux du littoral dont la capitalisation dans le cadre d'un Observatoire du Littoral Mauritanien est nécessaire.

3. Justifications

Les enjeux environnementaux autour du littoral ont montré la nécessité d'une vision conciliant à la fois une exploitation durable du potentiel de développement que celui-ci recèle et une protection de l'environnement marin et côtier du pays. C'est dans ce cadre que le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) a été créé en juin 2006. Il comble ainsi un vide que les autres départements n'ont pas su combler pendant plusieurs décennies d'existence, bien que certains affichent une orientation environnementale même si celle-ci reste contradictoire avec leur mission première (exploitation).

Le MEDD a pour principale mission la protection de l'environnement dans ses deux composantes, continentale et maritime. Mais pendant longtemps, l'action environnementale du gouvernement mauritanien était axée autour de la partie continentale au détriment de la partie maritime pourtant d'une grande richesse. C'est pour parer à cela que l'Ordonnance 2007-037 relative au littoral a précisé que, dans un cadre concerté, l'action du MEDD portera spécifiquement (article 8) sur (i) l'allègement de la pression urbaine et foncière sur le littoral, (ii) l'identification et la protection en zones inconstructibles des sites à caractère écologique, paysager, culturel ou touristique, (iii) le transfert des industries dont les activités peuvent porter préjudice à l'environnement vers des sites adaptés et (iv) la préservation du cordon dunaire côtier.

Or, pour la mise en œuvre de telles activités, il est indispensable que le MEDD se dote de moyens techniques adaptés afin d'assurer une mission de suivi à même de garantir une vision holistique du littoral. Ainsi, l'Ordonnance 2007-037 a prévu, en son article 24, l'institution auprès du Ministre de l'Environnement d'un observatoire du littoral. Il est perçu comme un cadre de « mutualisation des efforts de connaissance, de diffusion de l'information et d'aide à la décision ».

« L'observatoire du littoral est chargé de réaliser un diagnostic environnemental global à partir d'un système d'information pluridisciplinaire permettant de cataloguer, stocker, synthétiser et diffuser les informations

produites par différents organismes et d'aboutir à une modélisation des changements afin de proposer aux décideurs des scénarios d'évolution basés sur des données fiables ».

Le Plan Directeur d'Aménagement du Littoral Mauritanien, ultérieur à l'Ordonnance 2007-037, insiste également sur la nécessité de mettre en place et de définir les missions de l'Observatoire du Littoral Mauritanien (OLM).

C'est dans ce cadre que le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable compte conduire, avec l'appui du projet WACA, une étude des modalités de mise en place d'un Observatoire du Littoral en Mauritanie (OLM).

4. Objectifs de l'étude et résultats attendus

La présente étude vise la mise en place d'un observatoire du littoral mauritanien pour aider à la prise de décisions dans la gestion des littoraux en Mauritanie.

4.1. Objectifs

Le consultant fera des propositions concrètes, s'appuyant sur les acquis, les partenariats et initiatives existants, relatives aux :

- Aspects juridiques et institutionnels de la mise en place de l'observatoire : position institutionnelle et administrative de l'OLM au sein des structures du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ;
- Fonctions que l'Observatoire du Littoral Mauritanien aura à jouer, en aide à la prise de décision dans la gestion du littoral ; Missions qui lui seront assignées ainsi qu'un tableau de bord de l'Observatoire ;
 - o Renforcement des connaissances (suivi et évolution des risques côtiers) ;
 - o Valorisation et communication des résultats
- Modes de fonctionnement et de financement, quelles relations/collaborations avec les institutions et organisations nationales et régionales déjà en place :
 - o Coordination nationale : réseau d'acteurs/structures de suivi nationales, collectivités locales, liens avec les services nationaux hydro-météo, etc. ;
 - o Coopérations régionales, internationales : ORLOA, RAMPAAO, etc. ;
 - o Formes et formats de collaborations/contrats à établir avec les institutions de collaboration ;
 - o Le type de produits attendus des institutions (y compris forme, moyens de distribution...)

4.2. Résultats attendus et activités

Les résultats attendus (étude de faisabilité) sont détaillés ci-dessous :

Résultat 1 : Le cadre juridique et institutionnel de l'observatoire du littoral mauritanien est défini

Définir un cadre juridique et institutionnel adapté à l'Observatoire intégrant les défis écologiques auxquels le pays fait face. Il prendra en compte les dispositions existantes et futures au plan national, régional et international, notamment la création de l'Observatoire Régionale du Littoral Ouest Africain.

Résultat 2 : Le modèle organisationnel et fonctionnel de l'observatoire du littoral mauritanien est défini

En lien avec l'analyse juridique et institutionnelle, il s'agit de :

- Proposer un statut approprié à l'Observatoire, établissement public à caractère administratif (EPA) jouissant d'une autonomie de gestion ou un statu de direction centrale dépendant du MEDD ;
- Établir un état des lieux des mécanismes actuels d'observation du littoral existants en Mauritanie ;

- Proposer un modèle de gouvernance pour l'observatoire comprenant un dispositif décisionnel et un dispositif fonctionnel articulant une coordination nationale avec un réseau d'organisations nationales, et un ensemble de partenariats régionaux et internationaux. Ce modèle de gouvernance sera présenté sous forme d'un organigramme prévisionnel clair nommant les institutions impliquées et leurs rôles, mais également l'organigramme et les descriptions des postes pour la structure d'animation de l'Observatoire ;
- Proposer une feuille de route pour un déploiement en plusieurs phases (avec des objectifs à court / moyen / long terme) pour la mise en place de l'observatoire ;
- Proposer un plan d'actions associé budgétisé.

Résultat 3 : Mode de financement et proposition de budget pour les 3 prochaines années

Il s'agit de :

- Procéder à une estimation de l'enveloppe financière du coût d'investissement de la mise en place de l'OLM et d'un budget annuel pour le fonctionnement, sur les 3 prochaines années, en prenant en compte la montée en puissance
- Proposer un plan de financement durable de l'Observatoire.

Après l'adoption de ces trois résultats, une étude sera menée pour définir plus en détail les aspects techniques de l'observatoire (base de données, référentiel, cadre d'indicateurs suivis par l'Observatoire, dispositif de production, de compilation et de partage de l'information, cadre de diffusion et de valorisation de l'information produite)

5. Approche méthodologique

Pour la réalisation de cette étude, le Consultant examinera toute la documentation disponible sur le sujet aux plans national et international. Une liste de documents (non-exhaustive) est présentée en annexe. Le Consultant analysera le processus antérieur que le MEDD avait entamé en vue de répondre aux exigences de l'Ordonnance 2007-037 (Section 2, article 24). Il adoptera une approche basée sur l'étude de :

1. Exemples d'observatoires ou assimilés

Plusieurs pays, de par le monde, en Europe et dans la région ouest-africaine, ont mis en place des observatoires pour le littoral et ce, quel que soit leur libellé. Le Consultant fera du benchmarking et s'inspirera de ces cas pour décrire la démarche la plus appropriée avec les étapes nécessaires, de la conception d'un observatoire à son opérationnalisation. En raison des problématiques environnementales similaires, les pays de la région qui ont réussi à opérationnaliser des observatoires seront privilégiés.

Les cas d'organisations, programmes ou plateformes, intégrant, en leur sein, des structures d'observation adaptées pour le littoral seront ainsi prises en compte dans la démarche en vue d'une meilleure capitalisation des expériences de structures équivalentes.

En particulier, il sera nécessaire de se référer à l'étude de faisabilité de l'Observatoire Régional du Littoral Ouest Africain (ORLOA) afin d'appréhender au mieux la problématique au niveau régional et de prendre en compte les mécanismes qui seront nécessaires pour développer des synergies à cette échelle.

2. Besoins en matière d'observations

Le consultant identifiera les personnes ressources au sein du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable concernées par la mise en place de l'Observatoire du Littoral. Il organisera des

rencontres avec celles-ci pour récolter leur point de vue et vision de l'observatoire du littoral. Le consultant ciblera également des personnes dans d'autres départements sectoriels, en particulier Ministères de Pêches et de l'Economie Maritime et le Secrétariat Général du Gouvernement (Parc National du Banc d'Arguin) qui disposent déjà d'observatoires.

Toutes ces expériences seront documentées dans le cadre de cette étude en vue d'une meilleure prise en compte des besoins du département de l'environnement et du développement durable.

Il sera nécessaire de prendre en compte l'étude de faisabilité de l'ORLOA en vue d'intégrer les orientations faites sur le dispositif d'observation et les indicateurs identifiés pour le suivi des risques côtiers.

6. Modalités de suivi de l'étude

Un comité technique de suivi de l'étude sera constitué, comprenant la DPREM du MEDD, l'UGP WACA et toute autre structure pertinente. Il se réunira pour suivre l'avancement de l'étude et validera les résultats intermédiaires et les différents livrables.

Le consultant devra informer régulièrement le comité technique de l'état d'avancement de l'étude, à travers des points d'information périodiques par téléphone, courriels, visio-conférence...

Ces échanges périodiques feront l'objet de compte-rendu à partager avec l'ensemble des acteurs.

7. Durée de la prestation

La prestation est prévue pour une durée de 45 jours à partir de la date de signature du contrat. Les activités seront réalisées conformément à un plan de travail qui sera proposé par le consultant et validé par le MEDD.

8. Livrables

Le Consultant fournira, sur la base d'informations ainsi recueillies :

- Le PV de la réunion de cadrage avec la Direction de la Protection et de Restauration des Ecosystèmes et des Milieux (DPREM), organisée avec l'appui du Projet WACA ;
- La note méthodologique comprenant un plan de travail/chronogramme ;
- Le rapport provisoire qui sera présenté devant les membres du Conseil Consultatif National du Littoral (CCNL) lors d'un atelier organisé par le MEDD. Le rapport comportera notamment une proposition d'un cadre juridique et organisationnel pour l'OLM ;
- La version finale du rapport de l'étude intégrant les observations du MEDD, du CCNL et l'ensemble des partenaires concernés.

9. Qualifications requises

Pour mener à bien les tâches décrites dans ces termes de références, le consultant recherché est un professionnel Senior qui a une expertise avérée dans les domaines suivants :

- La gestion intégrée des zones côtières
- La planification et aménagement de zones côtières
- L'appui et l'analyse institutionnels.
- La définition, le suivi et l'appui à la mise en œuvre des politiques environnementales nationales.
- La collecte et l'analyse de paramètres environnementaux
- Les systèmes d'information géographiques

Le Consultant doit avoir un niveau de formation universitaire minimum de BAC+5 en Gestion du littoral, Sciences de l'environnement, Droit système de gestion de l'information environnementale ou toute autre discipline similaire.

Une Expérience pratique (au moins 10 ans) dans la réalisation de travaux similaires en Afrique de l'ouest , une expérience avérée en conseil juridique, des bonnes connaissances des textes juridiques nationaux, et une expérience pratique dans la conduite de réforme en particulier en Afrique de l'Ouest sont des atouts. Idéalement avoir déjà conduit la mise en place d'un observatoire, ou système de partage d'information de ce genre.

Le Consultant aura une excellente maîtrise du français, et une bonne capacité de communication.

10. Budget

Le budget du consultant doit inclure les honoraires, les frais de déplacement sur le terrain et les frais de collecte des données.

Annexe : Documents à mettre à la disposition du consultant

Documents régionaux :

Etude de faisabilité pour la mise en place de l'Observatoire du Littoral Ouest Africain (ORLOA) (livrables 1 à 4), CSE, 2021.

Bilan des littoraux d'Afrique de l'Ouest 2020, MOLOA, 2021

Documents nationaux :

- Rapport d'étude de l'Identification et Diagnostic des Activités Prioritaires et des Capacités des Structures Nationales de la MOLOA, MEDD-DAPL, 2019 (Brahim Ould Sidi Mohamed).
- Etude de diagnostic, évaluation, profil institutionnel, capacité technique et infrastructure des organismes concernés par l'observatoire du littoral mauritanien, MEDD-DAPL, 2019 (MOHAMED ABDELLAHI SID'AHMED ELY).
- Etude de faisabilité pour la réhabilitation et le renforcement des réseaux d'observations et de télécommunication de la météorologie marine en Mauritanie, Mars 2019 (EL JILI Mohamed El Bechir M.Laghdaf).
- Rapport portant inventaire et analyse de la situation actuelle et la proposition de spécifications pour la définition d'un référentiel géographique pour le littoral mauritanien, 2019 (Mohamed MOCTAR).
- Note du Cerema relatif au rapport mentionné ci-dessus (2020).
- Note conceptuelle pour la Mise en place d'un Observatoire du Littoral Mauritanien, MEDD, 2021.
- Etat des lieux du foncier sur le littoral Mauritanien, MEDD, 2021 (en cours de finalisation/validation).
- Etude de faisabilité de mise en place de l'Observatoire du Littoral Mauritanien, MEDD WACA ResIP, 2018.
- Observatoire du Littoral Mauritanien. Mise en place des instruments de la gouvernance littorale ; UICN, 2006).